

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{er} trimestre 2024**
Séance du **29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle PACHECO			Gérard FLUTTAZ
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette RIVOIRE			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY			Nathalie DAVIET
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS			Jean-Marc STEDILE
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-02 MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE VEHICULE DE SERVICE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités du règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et des établissements publics,

VU la circulaire du 1er juin 2007 du ministre de l'économie, des finances et de l'emploi et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal et aux obligations déclaratives correspondantes,

VU les délibérations n°2021-59 du 21/09/2021 et n°2022-108 du 14/11/2022 relatives à la mise à disposition de véhicules de services,

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

Il est rappelé que par délibérations du 21/09/2021 et du 14/11/2022, le conseil municipal a approuvé les conditions de mise à disposition permanente des véhicules de la collectivité.

Ces dispositions doivent être validées annuellement par le conseil municipal.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-02	MISE A DISPOSITION PERMANENTE DE VEHICULE DE SERVICE
--------------	-----------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver le renouvellement des conditions de mise à disposition définies dans les délibérations n° 2021-59 du 21/09/2021 et 2022-108 du 14/11/2022
 - De dire que ce renouvellement s'applique pour l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

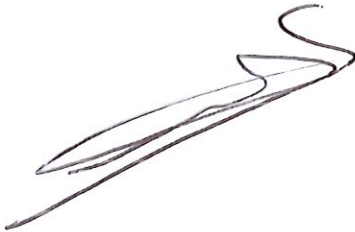
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
26		0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 31/01/2024
De sa mise en ligne le : 01/02/2024

